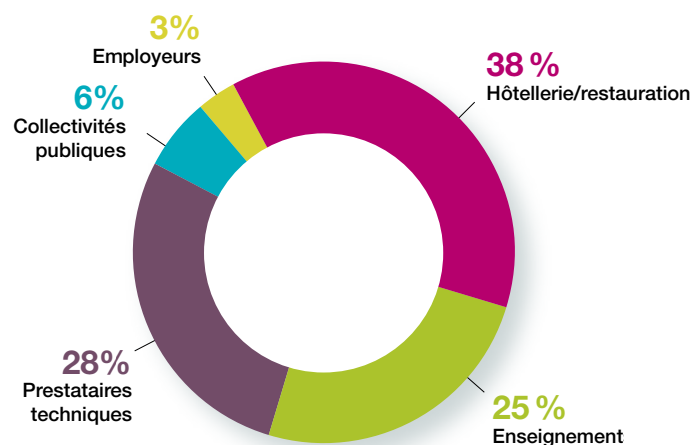




## ■ RÉPARTITION DU SUIVI DES PROFESSIONNELS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



pédagogiques auprès des utilisateurs finaux de leur accès à Internet. Une centaine de professionnels, appartenant à différents secteurs d'activité, s'est engagée dans cette démarche.

### Les établissements d'enseignement et foyers éducatifs

Les établissements d'enseignement et les foyers éducatifs sont particulièrement intéressés par l'approche pédagogique de la protection des droits d'auteurs et le respect de la propriété intellectuelle mise en œuvre par l'Hadopi dans la mesure où elle rejoint leur mission éducative.

En pratique, les accès à Internet mis à disposition des jeunes par ces professionnels sont de deux types :

- des réseaux relativement fermés, pour lesquels l'accès à Internet est uniquement disponible dans une salle et sur des ordinateurs dédiés, le réseau WiFi n'étant pas ouvert ;
- des réseaux beaucoup plus ouverts, avec un accès WiFi permettant aux utilisateurs de connecter leurs ordinateurs personnels.

La solution technique la plus régulièrement envisagée reste celle du pare-feu qui permet de limiter l'usage de certains logiciels

et empêcher ainsi le fonctionnement automatique d'un logiciel de partage installé sur l'ordinateur connecté au réseau.

En complément, des actions de sensibilisation sont mises en place. L'Hadopi a notamment rédigé un message à destination des établissements scolaires afin d'améliorer la sensibilisation des élèves. Des actions de sensibilisation, sous la forme d'interventions menées directement par l'Hadopi auprès des publics utilisateurs (jeunes, élèves, etc.), sont également programmées (cf. infra).

### Les hôtels ou restaurants

Les hôtels ou restaurants mettent à disposition de leur clientèle un accès à Internet de manière ponctuelle, le temps d'un séjour ou d'un repas. Ce service est devenu pour eux un atout commercial indispensable, les clients souhaitant désormais pouvoir se connecter à Internet, avec leur ordinateur portable ou leur tablette, en tout lieu et à chaque instant. Pour répondre à cette attente, les professionnels ont parfois ouvert librement des accès à Internet sans en mesurer les conséquences juridiques. Lors de leurs échanges avec l'Hadopi, ces professionnels expriment, en tant que titulaire

d'abonnement, leur crainte de voir leur responsabilité engagée.

Pour rappel, c'est l'absence de diligence dans la mise place ou la mise en œuvre de mesures prises pour éviter des répétitions qui est prise en compte par la Commission de protection des droits dans le cadre de la réponse graduée.

D'un point de vue technique, plusieurs solutions peuvent être envisagées comme la réduction de la bande passante en cas de flux anormalement volumineux – il est à noter que pour certaines structures, la maîtrise de l'utilisation qui est faite du réseau est essentielle pour conserver un service Internet de qualité, en effet une utilisation trop importante du débit par certains utilisateurs peut en pénaliser d'autres – ou encore la création d'un portail captif avec l'enregistrement des identifiants de connexion des personnes se connectant au réseau.

Sont parfois proposés à la clientèle deux types d'accès à Internet : l'un gratuit, anonyme et le plus souvent limité, l'autre payant avec du haut débit et illimité.

Les groupes d'hôtellerie offrent souvent un accès « Hotspot »<sup>(32)</sup> à leurs clients, qui peut être conditionné à l'acceptation de conditions générales d'utilisation dans lesquelles il est notamment rappelé que l'utilisateur s'engage à respecter les dispositions relatives aux droits de propriété intellectuelle.

L'Hadopi leur propose désormais d'intégrer un message spécifique pour sensibiliser leurs clients au respect des droits des créateurs et à l'existence d'offres légales, qui apparaît au moment où l'utilisateur se connecte au portail « Hotspot ». Ce message de sensibilisation (de type « pop-in ») est téléchargeable sur le site Internet de l'Hadopi.

Les petits établissements, tout comme les gîtes ruraux, proposent parfois à leurs clients de partager la connexion privée WiFi attachée à leur abonnement, en leur communiquant la clef de cryptage le temps

(32) Dans les lieux publics, le WiFi se matérialise le plus souvent par des bornes WiFi dites « Hotspot ». Ainsi, en utilisant la technologie sans fil (« WiFi »), l'utilisateur accède au service internet fourni par le Hotspot.